

## AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de de Saint-Alexis-des-Monts a adopté, lors de sa séance tenue le 7 juillet 2025, une résolution visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

-La séance ordinaire initialement prévue le 6 octobre aura lieu le mercredi 1er octobre 2025.

Donné à Saint-Alexis-des-Monts ce 8<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt-cinq (2025-07-08)

Maryse Allard

Directrice générale et greffière trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 8<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt-cinq (2025-07-08)

Signé:

Maryse Allard

Directrice générale et greffière trésorière